

# L'enfance

Certaines communes de la CASA mettent à disposition des familles des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) et accueils de jeunes. Ces structures permettent de :

- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des adolescents par le développement quantitatif et qualitatif de lieux et de projets de loisirs éducatifs ;
- Répondre aux besoins diversifiés des familles par une meilleure conciliation entre la vie familiale et la vie professionnelle.